

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, dans le respect des règles sanitaires face à l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. THUBIN Yves. LORION William - GAY Hervé - BARATANGE Dimitri. HAUMONT Christian. LEMBERT Joël. Mmes LORION Nathalie. LOUREIRO Sandrine. FLEURY Céline.

Absent excusé : M. LANGLADE Ludovic

Secrétaire de séance : Mme LORION Nathalie

Ordre du jour :

- **Démission de Mr Yves THUBIN de son poste de 1^{er} adjoint et décision du nombre d'adjoints**
- **Délibération « Enquête publique préalable au programme pluriannuel de gestion 2023-2032 du Syndicat du Bassin Versant du Né »**
- **Délibération « Enquête publique relatif à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le bassin Charente Aval et ses affluents »**
- **Préparation Vœux du conseil municipal du 13 janvier 2023**
- **Prévision travaux d'entretien de voirie 2023**
- **Etude devis futur ossuaire**
- **Questions diverses.**

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MR THUBIN DE SON POSTE DE 1^{er} ADJOINT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mr Yves THUBIN, par courrier du 21 novembre 2022, adressé à Madame La Sous-Préfète de Jonzac, a souhaité se démettre de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 222-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 27 mai 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à deux,

Vu l'arrêté municipal du 21 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 1^{er} adjoint,

Vu la lettre de démission de Mr Yves THUBIN de ses fonctions de 1^{er} adjoint au Maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 1^{er} adjoint,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au remplacement de Mr Yves THUBIN, par l'élection d'un nouveau 1^{er} adjoint, au scrutin secret à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à deux.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de Mr Pascal MOUNIER, Maire :

Est candidat : Dimitri BARATANGE

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Mr Dimitri BARATANGE a obtenu 9 voix.

Mr Dimitri BARATANGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2023-2032 DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Le Maire fait part au conseil municipal, qu'une enquête publique préalable au programme pluriannuel de gestion 2023-2032 du Syndicat du Bassin Versant du Né, est ouverte du 18 novembre au 19 décembre 2022, et qu'il convient de donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DONNE un AVIS FAVORABLE sur ce projet du Syndicat du Bassin Versant du Né.

ENQUETE PUBLIQUE RELATIF A LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENT D'EAU SUR LE BASSIN CHARENTE AVAL ET SES AFFLUENTS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le bassin Charente Aval et ses affluents portée par l'OUGC de la Saintonge, s'est déroulée du 14 novembre au 13 décembre 2022, et qu'il convient de donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DONNE un AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le bassin Charente Aval et ses affluents.

PREPARATION DES VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023

Le Maire fait savoir qu'une commande de 13 galettes des rois (5€50 pièce) a été faite par l'intermédiaire du collège d'Archiac en faveur d'une action « une brioche pour une pirogue » en Afrique.

PREVISION TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2023

La commission « voirie » se réunira le samedi 7 janvier à 9 heures pour une visite de terrain.

ETUDE DEVIS FUTUR OSSUAIRE

Le maire présente au conseil municipal 2 devis :

- Entreprise BACLE : ossuaire + plaque en granit noir : 2 702€ TTC
- Entreprise GREUIN : Ossuaire (sans fourniture de plaque) : 2 300€ TTC

Le conseil valide le devis de l'entreprise BACLE de Barbezieux qui offre une meilleure prestation.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part de la Journée Haute Saintonge Propre qui sera programmée en mars 2023 et propose la date du 18 mars. C'est la CDCHS qui déterminera la date officielle de cette journée en fonction des réponses des communes.
- Le conseil décide d'offrir l'abonnement au journal « La haute Saintonge » à Mr Hervé Redondo en contrepartie des articles réalisés par ses soins pour le comité des fêtes et autres

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	
LANGLADE	Ludovic	excusé

